**Contribution du Luxembourg relative au Call for Inputs - Reaching the furthest left behind: The participation of persons with disabilities in the follow-up and review of the 2030 Agenda for Sustainable Development and Post-2030 discussions**

Le 3e Plan National pour le Développement Durable de 2019, ci-après « PNDD 2019 », constitue un instrument important pour la mise en œuvre de l’Agenda 2030 de l’ONU. Pour son 3e PNDD, le Luxembourg a identifié 10 champs d’action qui sont prioritaires pour rendre le développement du pays plus durable au regard des objectifs de l’Agenda 2030.

Dans le cadre du 1er champ d’action intitulé *« Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous »*, le Luxembourg a identifié dans le domaine du handicap une panoplie de mesures et d’initiatives en tant que pierres angulaires de l’action gouvernementale. Ainsi, parmi ces pierres angulaires nous pouvons citer les thématiques portant sur les salariés en situation de handicap, le Plan d'action de mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées 2019-2024, ci-après « PAN 2019-2024 » ou encore l’encadrement des personnes en situation de handicap.

Au Luxembourg, chaque ministère est responsable de la mise en œuvre des différentes mesures et initiatives figurant dans le PNDD 2019 qui relèvent de sa compétence. Le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l’Accueil, ci-après « ministère de la Famille », en tant que coordinateur de la politique nationale en faveur des personnes en situation de handicap, assume le rôle de coordinateur de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ci-après « CRDPH », au Luxembourg.

Ainsi, les pierres angulaires du PNDD 2019 relatives au domaine du handicap sont inspirées des actions concrètes que le Luxembourg s’est engagé à réaliser dans le cadre du PAN 2019-2024. De ce fait, l’implication et la participation des personnes en situation de handicap dans le processus de suivi et d'examen de l'Agenda 2030 se traduisent par la réalisation de ces missions dans le cadre du PAN 2019-2024.

Ce plan d’action a été élaboré par le ministère de la Famille, en concertation étroite avec d'autres départements ministériels, des associations de et pour personnes en situation de handicap, le Conseil supérieur des personnes handicapées et le *Steering Group,* groupe ayant joué un rôle actif lors de l’élaboration du premier PAN 2012-2017. Il est important de préciser que ces deux organes de consultation sont composés majoritairement de personnes en situation de handicap et de représentants d'associations de et pour personnes en situation de handicap.

En 2022, le ministère de la Famille a fait appel à un évaluateur externe pour procéder à l’évaluation à mi-parcours de l’implémentation des actions annoncées dans le dit PAN 2019-2024, de procéder à l’élaboration de recommandations pour les actions en cours jusqu’à 2024 ainsi que pour la rédaction du prochain Plan d’action en 2025. Suite à l’évaluation de l’implémentation du PAN 2019-2024 des recommandations ont été formulées. L’une des recommandations vise à impliquer activement le *Steering Group* dans le suivi de l’implémentation des actions concrètes du plan d’action national.

Cette recommandation a été concrétisée par le biais de la création d’un Groupe de Suivi composé des membres du *Steering Group* et du Conseil supérieur des personnes handicapées (CSPH), des représentants du Centre pour l’égalité de traitement (CET), de la Commission consultative des Droits de l'Homme (CCDH) et de l’Ombudsman. Ce sont les 3 mécanismes de contrôle de la mise en œuvre de la CRDPH au Luxembourg. Par conséquent, des personnes en situation de handicap et des organisations de et pour personnes en situation de handicap sont représentées et impliquées activement.

Parmi les missions du Groupe de Suivi, nous pouvons citer les suivantes :

• suivre l’avancement de la mise en œuvre des actions du PAN,

• faire des observations et donner des avis au Groupe de Pilotage,

• intervenir dans l’évaluation finale de l’évaluateur externe (pour le volet entretien avec la société civile),

• définir les sujets du prochain PAN.

Pour conclure, les représentants d’associations travaillant sur le terrain et les personnes en situation de handicap, composant le Groupe de suivi, se réunissent plusieurs fois par an avec les ministères concernés. Ce processus leurs permet d’être informé sur les progrès de la réalisation des actions du PAN 2019-2024, ainsi que de formuler des propositions ou suggestions pouvant permettre d’améliorer le processus d’implémentation de la CRDPH au Luxembourg.